

COLLEGE	ED VEGETAL
DOCTORAL	ANIMAL, ALIMENT
PAYS DE LA LOIRE	MER, ENVIRONNEMENT

Aide au déplacement de membres internationaux des jurys de soutenance de thèse

Règlement

L'Ecole doctorale VAAME souhaite favoriser l'ouverture à l'international de ses doctorants. Dans cet objectif, et au côté de son AAP Mobilité internationale des doctorants, elle apportera un soutien financier à la participation en présentiel de membres internationaux dans les jurys de soutenance de thèse, dans la limite du budget disponible (10 soutiens en 2026).

1. Objet de l'aide financière

L'aide financière contribuera aux frais de déplacement depuis l'étranger du chercheur international pour sa participation au jury de soutenance de thèse en présentiel.

1. Modalités et montant de l'aide financière

La direction de thèse enverra sa demande à la direction de l'ED VAAME via le formulaire ci-joint. Celle-ci sera validée au fil de l'eau auprès de la direction de thèse. Sous réserve de la validation préalable de la composition du jury de soutenance par la direction de l'ED VAAME, un montant de 250€ sera versé par le service de gestion financière de l'ED VAAME de l'Université d'Angers à l'Etablissement de rattachement du laboratoire concerné. Le laboratoire sera chargé de récupérer cette somme auprès de son établissement et d'orienter cette somme vers le budget de l'équipe de recherche ayant fait la demande. Pour les laboratoires en délégation de gestion (DGG) avec l'INRAE, une convention de versement avec l'INRAE est signée. L'INRAE attribuera directement les sommes aux laboratoires concernés.

Fait à Angers, le 30 janvier 2026

La directrice de l'ED VAAME

Nathalie LEDUC

